



**DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
DU GROUPE ET DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC**

Département politique d'emploi et de rémunération,
Développement des compétences Egalité professionnelle
Service des concours, des examens professionnels
Et des projets spécifiques (DHEC61).
Mail : concours@caissedesdepots.fr

Avis du 25 septembre 2023

Avis relatif à l'accès des fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés au corps des secrétaires d'administration relevant de la Caisse des dépôts et consignations

Pour l'accès des fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés au corps des secrétaires d'administration relevant de la Caisse des dépôts et consignations, selon les modalités prévues par le décret n° 2020-569 du 13 mai 2020 fixant pour une période limitée les modalités dérogatoires d'accès par la voie du détachement à un corps ou cadre d'emplois de niveau supérieur ou de catégorie supérieur instituées en faveur des fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés **le nombre d'emplois offerts est fixé à 1 au titre de l'année 2024.**

Les profils recherchés (liste indicative) sont ceux de Conseiller (ère) centre de contact au sein de la Direction des Politiques Sociales.

La Direction des Politiques Sociales (DPS) se positionne aujourd'hui comme un opérateur de référence de long terme sur l'ensemble des champs de la protection sociale. Au service de plus de 65 fonds, elle accompagne les parcours de vie des Français. En apportant des solutions fiables et innovantes à ses clients et partenaires, elle concourt à la cohésion sociale et à la réduction de la fracture territoriale. Gestionnaire de tous les types de régimes de retraite, elle est en relation avec 63 000 employeurs publics, 1 retraité sur 5 en France et 7,6 millions d'actifs cotisants. Elle intervient également dans le domaine de la formation professionnelle avec Mon Compte Formation, qui permet à 34 millions d'actifs (salariés du privé et demandeurs d'emploi) de consulter leurs droits à la formation, rechercher, s'inscrire et payer une formation. La DPS est également très active dans le domaine de la solidarité : insertion professionnelle des personnes en situation de handicap (FIPHFP), gestion de fonds de compensation, d'indemnisation et de prévention, et de mandats de confiance (fonds domestiques et établissements publics). Forte de ses savoir-faire en matière de gestion de comptes de droit et d'une forte maîtrise des enjeux numériques, elle déploie aujourd'hui ses compétences dans le domaine des services aux personnes en situation de handicap, à travers notamment la conception et l'animation de la plateforme Mon parcours handicap, et dans celui du vieillissement et de la santé.

Au sein d'une équipe polyvalente animée par des animatrices/animateurs, vous avez pour mission d'assurer l'accueil téléphonique (appels entrants et sortants), en fournissant une information complète et personnalisée, concernant l'une des deux files suivantes :

Actifs employeurs : la carrière, la reconnaissance des droits, y compris invalidité, les services en ligne à destination des employeurs et des personnels actifs, le droit à l'information, la Hotline,

Pensionnés : la situation du pensionné au regard de ses droits à pension (montant de pension, modifications des coordonnées, nombre de points acquis pour le RAFF...), sa situation au

regard de ses droits à l'action sociale pour les pensionnés de la CNRACL (éligibilité, modalités de demandes d'aides sociales et suivi des demandes)

Vous prenez également en charge les réponses aux courriers et courriels.

Vous serez accompagné(e) dans la prise de poste par un tuteur.

Ces missions reflètent l'essentiel de l'activité à ce jour mais sont susceptibles d'ajustements au regard des évolutions futures de la direction. Vous pourrez, par exemple, participer à des projets transversaux liés à l'activité.

Le poste offert dans le cadre du présent avis, sera réparti comme suit :

- Poste localisé à Bordeaux :

Conseillère – Conseiller centre de contact

L'avis de recrutement sera en outre publié sur le site internet de la Caisse des dépôts et consignations à l'adresse suivante : <https://www.caissedesdepots.fr/recrutement/nous-rejoindre>

En conséquence, les fonctionnaires remplissant les conditions d'admission à concourir et désireux de participer à ce recrutement sont invités à formuler leur demande d'inscription dans les conditions précisées ci-après.

Le dossier de candidature comprend impérativement :

- **le formulaire d'inscription**, dûment rempli, daté et signé, ou complété par voie électronique ;
- **une copie de tout document** permettant de justifier l'appartenance à l'une des catégories mentionnées à l'article L. 5212-13 du code du travail. **Les candidates et les candidats devront indiquer au titre de quel alinéa ils sont bénéficiaires de l'obligation d'emploi instituée par l'article L. 5212-13 du code du travail ;**
- **le dernier arrêté** justifiant le grade et corps actuels des candidates et des candidats ;
- **un état des services** permettant de justifier des 4 années de service public nécessaires pour prétendre à ces postes ;
- **un curriculum vitae ;**
- **un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP).**

Conformément aux dispositions du décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap, les candidates et les candidats en situation de handicap sollicitant un aménagement d'épreuve devront transmettre au service organisateur, au plus tard le 27 octobre 2023, un certificat médical établi par un médecin agréé. Le certificat médical, qui doit avoir été établi moins de six mois avant le déroulement des épreuves, précise la nature des aides humaines et techniques ainsi que des aménagements nécessaires pour permettre aux candidates et candidats, compte tenu de la nature et de la durée des épreuves, de composer dans des conditions compatibles avec leur situation.

Les candidates et les candidats devront, attester qu'ils/elles bénéficient de l'obligation d'emploi instituée par l'article L.521-2 du code du travail, à savoir :

- Travailleurs reconnus handicapés par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées mentionnée à l'article L. 146-9 du code de l'action sociale et des familles
- Victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles ayant entraîné une incapacité permanente au moins égale à 10 % et titulaires d'une rente attribuée au titre du régime général de sécurité sociale ou de tout autre régime de protection sociale obligatoire
- Titulaires d'une pension d'invalidité attribuée au titre du régime général de sécurité sociale, de tout autre régime de protection sociale obligatoire ou au titre des dispositions régissant les agents publics à condition que l'invalidité des intéressés réduise au moins des deux tiers leur capacité de travail ou de gain ;
- Bénéficiaires mentionnés à l'article L. 241-2 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre OU bénéficiaires mentionnés aux articles L. 241-3 et L. 241-4 du même code ;
- Titulaires d'une allocation ou d'une rente d'invalidité attribuée dans les conditions définies par la loi n° 91-1389 du 31 décembre 1991 relative à la protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires en cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service ;
- Les titulaires de la carte "mobilité inclusion" portant la mention "invalidité" définie à l'article L. 241-3 du code de l'action sociale et des familles ;
- Les titulaires de l'allocation aux adultes handicapés.

Les modalités d'inscriptions :

a) **par voie électronique** sur le site internet de la Caisse des dépôts et consignations : <https://www.caissedesdepots.fr/recrutement/nous-rejoindre>

La procédure d'inscription par internet se déroule comme suit :

- Se connecter au service électronique d'inscription.
- Prendre connaissance des éléments informatifs relatifs au concours : cette étape est absolument nécessaire pour mener à bien les suivantes.
- Indiquer ensuite son identité ainsi que les différents renseignements nécessaires à la constitution de son dossier.
- Poursuivre sa demande d'inscription : un écran informatif présente de façon récapitulative les données saisies. Les candidates et les candidats vérifient les données.
- **Procéder à la validation de son inscription. Un numéro d'inscription et de certificat d'internaute sont individuellement attribués.**
- **Important : procéder IMPERATIVEMENT à la validation de son inscription**
- **C'est à partir de cette étape, et uniquement de celle-ci, que vous devez déposer l'ensemble des éléments constitutifs de votre dossier d'inscription ainsi que, le cas échéant, ajouter le certificat médical précisant l'aménagement de l'épreuve nécessaire, et le dossier de RAEP (1,5 Mo maximum) ***

- Un écran informatif indique la possibilité d'imprimer ou d'enregistrer son formulaire d'inscription. Cette étape témoigne ainsi de la finalisation de votre inscription.

Une fois le formulaire d'inscription validé, celui-ci ne pourra plus être modifié en ligne mais seulement complété, par courrier recommandé avec accusé de réception, de(s) pièce(s) jointe(s) manquante(s) jusqu'à la clôture des inscriptions.

Les dates et heures d'inscription sont fixées comme suit :

Ouverture du serveur et début des inscriptions électroniques	Mercredi 27 septembre 2023 à 12 heures (heure de Paris)
Date et heure limite des inscriptions et fermeture du serveur	Vendredi 27 octobre 2023 à 12 heures (heure de Paris)

IMPORTANT : Pour que la candidature par voie électronique soit considérée comme valable, les candidates et les candidats **doivent impérativement procéder à la VALIDATION de leur inscription** sur le service électronique dans le délai de rigueur soit **au plus tard le vendredi 27 octobre 2023 (12h00 – heure de Paris)**. **Toute inscription non validée par le candidat ne sera pas traitée**

Pour que l'inscription soit complète, les candidates et les candidats admissibles doivent aussi avoir déposé leur dossier de RAEP au plus tard le vendredi 27 octobre 2023 (12h00 – heure de Paris).

b) par courrier :

Pour les personnes candidates qui ne peuvent s'inscrire par voie électronique uniquement, un dossier de candidature peut être téléchargé :

– sur le site internet de la CDC : <https://www.caissedesdepots.fr/recrutement/nous-rejoindre>

– ou sur le site intranet de la CDC

https://next.caissedesdepots.fr/jplatform/jcms/pl1_39941/les-concours-en-detail

- ou encore : obtenu par courrier : la demande est à adresser en recommandé, à partir du **27 septembre 2023** à 12H00 (cachet de la poste faisant foi) à :

Caisse des dépôts et consignations
Service des concours, des examens professionnels
et des projets spécifiques – DHEC61
17 avenue Pierre Mendès France
75914 Paris Cedex 13

Le dossier de candidature dûment complété (formulaire d'inscription, dossier de RAEP, etc.) doit être intégralement retourné par voie postale, à l'adresse ci-dessus, en **recommandé avec avis de réception** au tarif en vigueur au plus tard à la date de clôture des inscriptions soit le **vendredi 27 octobre 2023 (le cachet de la poste faisant foi)**.

Passé ce délai, aucune demande de dossier d'inscription ne sera acceptée.

Les dossiers adressés par voie postale sans respecter l'exigence du recommandé avec avis de réception seront rejetés.

Tout courrier ou dossier de candidature, adressé par voie électronique ou par voie postale en recommandé avec avis de réception, incomplet ou envoyé hors délai, sera rejeté.

Le dossier de RAEP seul ne constitue pas un dossier de candidature.

La composition du jury fera ultérieurement l'objet d'un arrêté du directeur général de la Caisse des dépôts et consignations.

Examen des dossiers et procédure de sélection :

Les dossiers de candidature seront examinés par une commission qui effectuera une première sélection des dossiers de candidature.

La commission auditionnera les candidates et les candidats sélectionnés au cours d'un entretien d'une durée de 45 minutes au plus, sur la base du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi par ces derniers. Cet entretien a pour point de départ un exposé de dix minutes au plus des candidates et candidats sur leur parcours professionnel. La commission apprécie leur motivation, leur parcours professionnel et la capacité des candidates et candidats à occuper les fonctions de niveau supérieur ou de catégorie supérieure que recouvrent les missions du corps dans lequel ils ont vocation à être détaché puis, le cas échéant, intégrer.

L'audition des candidates et candidats retenus par la commission, se déroulera à Paris, en **décembre 2023** (sous réserves d'éventuelles modifications).

Les entretiens pourront se dérouler par visioconférence (dans les conditions prévues par l'arrêté du 22 décembre 2017 fixant les conditions de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique de l'État).

La liste des candidates et candidats retenus à l'issue de l'entretien sera publiée fin 2023 sur le site de la Caisse des dépôts et consignations.

Modalités de formation

Les candidates et candidats retenus suivront un parcours de formation en interne en adéquation avec le poste proposé.

Prise de fonctions

La prise de fonction est fixée au 1^{er} mars 2024.

Le poste est proposé à temps complet.